



HAL
open science

Les musées d'environnement face aux discours écologiques

Gaëlle Crenn

► **To cite this version:**

Gaëlle Crenn. Les musées d'environnement face aux discours écologiques. Quaderni, 2000, 43, pp.19-31. hal-04096122

HAL Id: hal-04096122

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-04096122>

Submitted on 23 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Les musées d'environnement face aux discours écologiques

Gaëlle Crenn

Citer ce document / Cite this document :

Crenn Gaëlle. Les musées d'environnement face aux discours écologiques. In: Quaderni, n°43, Hiver 2000-2001. Écologie urbaine. pp. 19-31.

doi : 10.3406/quad.2000.1467

http://www.persee.fr/doc/quad_0987-1381_2000_num_43_1_1467

Document généré le 17/10/2015

LES MUSÉES D'ENVIRONNEMENT FACE AUX DISCOURS ÉCOLOGIQUES

GAËLLE CRENN

Dans les années soixante apparaissent dans les sociétés occidentales les signes d'une nouvelle inquiétude face aux menaces croissantes que le développement industriel fait peser sur la nature. Les mouvements écologistes se développent, imposant progressivement la prise en compte des enjeux environnementaux dans le débat social. Les images nouvelles de la terre prise depuis l'espace viennent appuyer les revendications en vue de la protection d'une nature devenue, au terme d'une évolution radicale des représentations qui y étaient traditionnellement attachées, fragile. Les institutions muséales traitant des sciences de la vie reconnaissent d'emblée ces préoccupations comme leurs. Elles se veulent un lieu privilégié où se réfléchisse, au double sens de la mettre en scène et de la mettre en question, la relation menacée entre l'homme et la nature. Pourtant la présence des thématiques environnementales restera longtemps limitée au musée, et aujourd'hui encore, leur traitement se heurte à plusieurs obstacles. Les raisons qui peuvent expliquer cette tardive et difficile entrée de l'environnement au musée tiennent tant à l'ampleur de la remise en question qu'implique, pour l'institution muséale, le traitement des thématiques environnementales, qu'aux paradoxes inhérents aux discours écologistes.

Docteur en communication

Les transformations de l'institution muséale face à un nouvel objet

En faisant de "l'environnement" un objet muséal, les musées se trouvent à la fois face à un nouvel objet complexe, où les dimensions scientifiques, politiques, esthétiques s'entremêlent, et à un nouveau rôle social : le musée n'est plus seulement un lieu de délectation ou d'éducation informelle, mais un acteur engagé, visant à modifier par sa technologie propre, l'exposition, les attitudes et les comportements des visiteurs citoyens. Traitant de cet "*être social complexe [...] qui se situe entre l'objet de science et l'objet anthropologique*"¹, les musées "*basculent de la présentation des choses de la nature vers une muséologie de la relation de l'homme à la nature*"².

L'ensemble des institutions muséales réfléchit dès les années soixante sur les fonctions nouvelles qu'elles peuvent remplir dans la société : de "temple", elles ambitionnent de devenir "forum"³, de devenir des acteurs dans le débat portant sur des questions de société. Les institutions de présentation de la nature rencontrent la sensibilité écologiste initialement à travers la médiatisation de l'écologie, mais la réflexion sur le rapport social à la nature reste peu abordé dans cette première

décennie.

Au début des années soixante-dix, selon les travaux de l'ICOM, "*le rôle social du musée doit prendre la forme d'une responsabilité face à la protection de l'environnement*"⁴. Les musées doivent consacrer leurs efforts à la compréhension des phénomènes d'interdépendance entre les espèces, à l'explication des problèmes environnementaux, à la sensibilisation aux changements à long terme, et "*à l'urgence de trouver des solutions à la croissance démographique, à la destruction des ressources naturelles, aux problèmes de déchets et à la pollution globale*"⁵. Cependant, dans un contexte de démocratisation de la culture, la philosophie des musées reste essentiellement celle d'une vulgarisation des connaissances scientifiques, inspirée par le modèle des musées de science. L'*environmentalism* nord-américain⁶ rencontre le discours de vulgarisation scientifique, selon lequel la maîtrise des connaissances scientifiques est un facteur d'intégration sociale et la compétence nécessaire que les populations doivent acquérir pour se prononcer sur les enjeux de plus en plus complexes auxquels les sociétés contemporaines sont confrontées. Cette philosophie de vulgarisation reste réformiste : fondée sur l'idée que le

développement des sciences est le gage du développement économique, elle conduit à envisager la nécessité de diffusion d'une culture scientifique à l'aune du nécessaire maintien de la compétitivité et du développement économique. La responsabilisation prônée par le musée n'aboutit pas à une remise en cause du progrès, mais à un réformisme bien informé, en vue d'une harmonisation entre développement et contraintes environnementales. Aussi la fraction de la contre-culture écologiste porteuse d'une logique de contestation culturelle globale et de remise en cause du progrès a-t-elle du mal à pénétrer les institutions les plus traditionnelles. Dans le traitement des thématiques environnementales, celles-ci gardent une approche conservationniste centrée sur la protection des habitats et des espèces menacées. L'environnement est réduit à l'environnement naturel, distinct du domaine de l'action humaine. L'inertie des modes traditionnels de présentation dans les musées qui symbolisaient le dix-neuvième siècle triomphant témoigne du fait qu'ils n'ont pas été, loin s'en faut, des pionniers.

La présentation d'expositions centrées sur l'habitat urbain témoigne cependant d'une évolution de la notion d'environnement, au sein duquel l'homme est réinscrit : c'est

l'action de l'homme qui transforme la nature, aussi il faut prendre en compte cette action pour envisager une politique environnementale. Cette évolution est timide : le ton reste alarmiste, la destruction humaine plus que des interactions entre l'homme et son environnement sont montrées, et les expositions donnent peu de suites. Dans les années quatre-vingt, la vocation sociale de service public s'affirme, tandis que l'approche de la protection de l'environnement se fait plus positive, dans une vision prospective : l'éducation sert à des choix futurs. Des expositions sur la forêt tropicale et le biodiversité réalisées par la Smithsonian Institution à Washington militent en faveur de la protection des grands écosystèmes et incitent à l'intervention.

Dans les années quatre-vingt dix, un nouvel élan conduit à introduire des problématiques environnementales plus complexes et complètes au musée. Le Sommet de Rio consacre le principe de "*l'interdépendance des espèces dans un tout, la Terre, foyer de l'humanité*", et jette les bases d'une "*éco-révolution*" nécessaire. S'inspirant de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et de la Convention sur la diversité biologique, les musées d'environnement doivent se mobiliser pour

“répondre au souci profond et tout a fait justifié pour la nature et pour les espèces des écosystèmes naturels menacés par l'activité humaine ou par les intérêts commerciaux⁷”. De plus, face à l'ampleur des menaces, “le défi le plus urgent est d'instaurer un climat politique qui permette des transformations radicales de l'économie, de la législation, de la gestion des responsabilités” afin d'assurer la survie des sociétés. Les musées ont une nouvelle responsabilité morale : par leurs expositions et leurs programmes éducatifs, ils doivent tenter de “modifier les valeurs, les attitudes et les comportements⁸” des visiteurs par rapport à l'environnement. Ce nouveau rôle social de conscientisation va au delà de l'explication et de la responsabilisation : le musée introduit dans sa thématique des propositions politiques d'action et d'intervention. Tout en expliquant les termes du débat environnemental, il prend position et tente d'infléchir les perceptions des visiteurs vers les attitudes prônées. Le musée d'environnement, en plus de ses missions initiales de recherche et de conservation doit “contribuer à la compréhension et à la gestion des précieuses ressources naturelles”, et investi d'une mission culturelle, il doit développer une “éco-culture” où les dimensions scientifiques, culturelles, esthétiques, et éthiques du rapport à la nature sont

impliquées. Agissant à la frontière de l'état et du monde social, le musée doit devenir un acteur social engagé, voué à la promotion de nouvelles attitudes : il devient “activiste”. Pour remplir cette mission, il lui faut modifier en profondeur son fonctionnement : il devient primordial de collaborer avec les autres acteurs civils préoccupés par les problèmes environnementaux et les “questions critiques intéressant l'humanité⁹”, de développer les liens et l'implication des publics citoyens. Longtemps restées la portion congrue des musées de sciences naturelles, réfractaires aux prises de positions politiques qu'implique leur traitement, les thématiques environnementales pénètrent progressivement les institutions muséales, à mesure que celles-ci assument des rôles nouveaux et nouent des liens plus étroits avec leurs publics et leurs partenaires.

Quelques paradoxes dans la médiation des messages environnementaux au Biodôme de Montréal

Le Biodôme de Montréal est un représentant exemplaire de cette nouvelle génération de musée de l'environnement, qui assume face à cet objet complexe, un rôle nouveau : il se donne pour mission de “favoriser l'éveil d'une conscience environnementale planétaire¹⁰”. “Réponse

concrète de la société québécoise” au défi environnemental, il expose, dans un bâtiment à l’architecture organique, la faune et la flore de quatre écosystèmes américains reconstitués “*dans des conditions qui s’approchent le plus possible de celles du milieu naturel*”¹¹ .

L’analyse des médiations effectives de “l’environnement” au Biodôme révèle cependant que certains paradoxes internes aux discours écologistes limitent la portée des messages environnementaux diffusés au terme des usages du musée¹² . Pour analyser ces paradoxes, nous avons tenu compte à la fois des registres¹³ mobilisés par les acteurs dans la construction de l’objet complexe “environnement”, et des tendances (environnementaliste -modérée- et radicale) de l’écologisme dans lesquelles s’inscrivent les discours des acteurs. Il est apparu que les pannes observées dans les interactions entre animateurs et visiteurs, au cours des animations proposées au grand public dans les écosystèmes, résultaient principalement de contradictions internes aux discours écologiste radical. Quelques illustrations en sont ici présentées. L’objectif principal des animations consiste, en faisant passer le visiteur “de l’autre côté de la vitrine” :

1) à mettre en évidence les liens multiples

d’interdépendance entre les espèces, pour déplacer les représentations fixistes de la nature au profit de la compréhension de l’équilibre dynamique régissant le système naturel.

2) parallèlement, à faire prendre conscience de l’appartenance de l’homme à la nature, abolissant ainsi la dichotomie commune entre ces deux ordres.

Cette stratégie revient à déplacer vers des positions radicales à la fois la conception de la nature sur le registre écologique (qui concerne la nature en tant qu’objet de science) et le cadre d’interrelation entre l’homme et la nature : les arguments se situent ici sur le registre oïkologique, qui qualifie le rapport entre l’ordre de la société et l’ordre de la nature. Prenant acte de la faillite du projet moderne d’arraisonement de la nature, l’écologisme radical prend le contre-pied de l’humanisme au profit d’un système de valeur biocentrique, reconnaissant à chaque espèce un droit égal à l’existence. Favoriser, sur le registre écologique, une perception de la nature comme totalité systémique d’éléments en interdépendance, dont l’homme, à l’égal des autres espèces, est un rouage, amènerait logiquement à reconnaître l’appartenance de l’homme, et partant de la société, à la nature (sur le registre *oikologique*, l’ordre naturel englobe l’ordre des sociétés, la

nature est bien la “maison” de l’homme). On notera que dans ce discours, le répondant de la nature¹⁴ est dès lors l’ensemble des êtres naturels lui-même, sans que l’homme ait légitimité particulière à en répondre, la nature elle-même étant considérée, sur le registre civique (qui qualifie la nature en tant qu’être), comme sujet, et non seulement objet de droit ou d’administration.

Mais la conception écologique de la nature dans le discours radical conjugue une approche holiste du système planétaire, dont on doit garantir l’équilibre optimal (le climax), et une approche biologique et énergétique “*qui tend à réduire les êtres vivants aux processus physico-chimiques dont ils sont le lieu*”¹⁵. Dès lors, cette approche tend à exclure l’homme, considéré comme un facteur de trouble, voire un parasite brouillant les échanges d’énergie, et à prôner “*la suppression décisive de l’activité humaine afin de retrouver le climax. [...] Implicitement, le retrait de l’homme est pensé comme la condition du progrès de la nature*”¹⁶. Un premier paradoxe se fait ici jour, entre la velléité de réintroduire l’homme dans la nature sur le registre *oikologique* et le recours, sur le registre écologique, à une conception de l’écologie qui tend à reproduire “*le geste de l’exclusion de*

l’homme”¹⁷.

De plus, rien n’empêche *a priori* les concepteurs de souscrire à une conception plus modérée de l’écologisme, privilégiant un cadre d’interrelation anthropocentré, où l’homme, répondant légitime de la nature, garde une place éminente face à elle (sur le registre *oikologique*, l’ordre de la société reste distinct de l’ordre naturel). Cette position, qui est en fait privilégiée au Biodôme, place les animateurs en face de contradictions sérieuses pour situer, en définitive, la place accordée à l’homme et à la société.

Les scénarios d’animation visent également à déplacer les représentations de l’animal, marquées par l’esthétique propre aux jardins zoologiques¹⁸, vers une esthétique reconnaissant la dignité de l’animal (sur le registre civique, l’animal est considéré comme sujet), et la sauvagerie essentielle de l’être naturel (la sauvagerie est une donnée de la nature, qui n’a rien à voir avec les représentations populaires).

Cette stratégie passe par une individualisation du spécimen : c’est en appréciant le spécimen présenté au Biodôme, emblème de son espèce, que les visiteurs sont sensibilisés. Or, l’évolution de la notion de vie (sur le registre

écologique) entraîne, par deux voies, une désindividualisation de l'animal : en premier lieu, la vie est à la fois au-dessus (dans le biotope, qui s'assimile à la possibilité de vie), et en deçà du spécimen (dans les gènes dont l'animal n'est que le porteur). En second lieu, plus l'écologie devient systémique, plus le spécimen, conçu comme maillon du vivant, devient contingent (un spécimen d'une autre espèce remplissant la même fonction au sein du système peut lui être substitué). Les animateurs se trouvent aux prises avec un second paradoxe, puisque la conception radicale de l'écologie qu'il promeuvent nuit à l'individualisation, et, de là, à la sensibilisation à l'animal.

Les scénarios d'animation visent aussi à mettre en évidence l'impact des activités humaines sur la nature. La prise de conscience de cet impact sur une nature dont il reconnaît faire intimement partie, encouragerait naturellement le visiteur à modifier son attitude et son comportement, et à s'engager dans des actions de défense de l'environnement.

Lorsqu'ils abordent l'impact des activités humaines sur la nature, les acteurs du Biodôme mobilisent le registre industriel, qui qualifie la productivité de la nature. Selon ce registre, la nature est considérée

comme instance ou organe de production. Dans la proposition radicale, la nature industrielle est une nature dont les forces productives pour ainsi dire internes sont libérées, exprimées à leur plein potentiel. Associée au cadre d'interrelation *oïkologique* global, cette conception conduit à proposer une éthique d'intervention sur la nature selon laquelle l'intervention sur la nature doit être minimisée, au nom d'une vision dramatique de son impact sur un système naturel caractérisé par la rareté et la fragilité¹⁹.

Dès lors que le Biodôme revendique une telle éthique de la libération²⁰, son rôle en tant qu'institution zoologique prenant part à la gestion du vivant est directement interpellé : le prélèvement de spécimens, et d'autant plus qu'ils appartiennent à des espèces menacées, peut irrémédiablement compromettre le fragile équilibre de l'économie naturelle. Les promoteurs du Biodôme recourent alors à de nouvelles justifications, compatibles avec la garde en captivité : celle-ci s'avère indispensable pour acquérir une expertise sur la reproduction en captivité au cas où une catastrophe - naturelle ou provoquée par l'homme - viendrait à faire disparaître brutalement une espèce dans le milieu naturel. Le prélèvement des spécimens est

justifié dans la mesure où le Biodôme joue un rôle de soutien à l'économie naturelle. Par une curieuse inversion des valeurs, ce n'est plus la nature qui est la réserve inépuisable, mais le Biodôme qui devient la réserve de la nature. Cette conception de l'éthos du gestionnaire du vivant représente l'exact inverse de l'utopie de l'acclimatation régnant dans les jardins zoologiques au tournant du vingtième siècle, "*le nouveau rêve de l'homme qui se croit démiurge*"²¹.

Cette position reste dans de nombreux cas difficile à tenir. Les concepteurs du Biodôme ont d'ailleurs dû, face à la mobilisation des associations de défense du droit des animaux, renoncer à présenter des bélugas au Biodôme. Dans les animations, une telle position est intenable dans les cas où les espèces rares conservées au Biodôme ne se reproduisent pas. Enfin, face à la réalité de la gestion du vivant dans les institutions zoologiques, les animateurs évitent au près de quelques euphémismes de mentionner qu'en cas de surpopulation, des spécimens sont relâchés dans la nature sans que leur survie soit assurée.

L'éthique de la libération conduit à critiquer et dénoncer les usages économiques et sociaux excessifs de la nature. Au sein du discours radical, cette approche peut être

justifiée par un rapprochement entre l'équilibre de la nature et l'équilibre du marché, "*ce qui inclinerait, comme le notent Lafaye et Thévenot, plutôt à un certain laissez-faire*"²². Les animateurs du Biodôme se retrouvent là encore dans une situation paradoxale, dans la mesure où prôner un certain retrait, un certain laissez-faire, rend alors délicat l'encouragement à s'engager dans des actions de défense de l'environnement. De plus, si les animateurs se cantonnent dans le discours critique de dénonciation, il leur est difficile de proposer des exemples positifs propres à stimuler cet engagement. Enfin, la critique des usages économiques et sociaux excessifs de la nature peut avoir un aspect culpabilisant pour les visiteurs, eux-mêmes usagers de la nature. Un tel discours radical risque alors de conduire plutôt à une attitude de dé(sen)gagement de la part des visiteurs citoyens. Enfin, un troisième obstacle réside dans la contradiction entre la *reconnaissance* de la nature et le discours critique de l'écologisme. On entend par *reconnaissance* le processus par lequel les visiteurs identifient la nature exposée au Biodôme et le groupe patrimonial, répondant légitime de la nature, auquel ils appartiennent : la nature la plus familière est *reconnue* à travers ses animaux emblèmes, à travers un paysage évocateur, comme "sienne". Dès lors, les animateurs

courent le risque que leur remise en cause des usages sociaux de la nature soit perçue comme un dénigrement du groupe patrimonial. Ainsi, la critique de l'exploitation excessive du castor est perçue par les Québécois, qui reconnaissent leur nature à travers cet animal emblème, comme une atteinte aux symboles sur lesquels l'identité culturelle québécoise s'est fondée : le commerce de la fourrure, l'épopée des pionniers trappeurs. Le recours à cette stratégie s'avère en définitive risqué, au risque de froisser les susceptibilités nationales ou "provinciales".

L'éthique de la libération guide par ailleurs les propositions concernant les politiques de gestion des espaces naturels. Le discours radical promeut une politique de préservation, visant à constituer des espaces les moins visiblement aménagés, et les plus soustraits possibles à la pénétration humaine, sanctuaires dans lesquels *"l'homme est passif et le reste de la nature active"*²³. Le discours environnementaliste, en revanche, prônant un mode d'aménagement intégré, favorise une politique de conservation, dans laquelle la nature *"constitue un lieu d'application du principe civique [...] elle doit être rendue accessible au plus grand nombre si elle est accessible à certains"*²⁴. Dans le discours radical, la limitation en pratique de la

pénétration humaine dans les espaces naturels préservés se trouve à nouveau en contradiction avec l'ambition affirmée de réintégrer l'homme dans la nature.

Cette proposition affecte le sens du Biodôme lui-même. L'injonction morale à préserver les espaces naturels peut contribuer à faire du Biodôme le seul lieu d'accès légitime à la nature. D'une certaine manière, il vaudrait mieux aller éprouver le sentiment de la nature au Biodôme que de polluer la vraie nature. Dès lors, le Biodôme se trouverait en contradiction avec son rôle affirmé de "sas nécessaire" pour recréer un lien avec la nature et encourager sa fréquentation.

Les scénarios visent enfin, selon l'approche américaine de la *sensibilization*, à renforcer l'amour de la nature. Dans le discours des concepteurs, la beauté de la nature paysagée au Biodôme est le véhicule de l'amour et du respect porté au monde naturel. L'expérience d'immersion met le visiteur en présence d'une nature foisonnante, luxuriante, qui procure un sentiment d'émerveillement. Cette belle nature qui est proposée au regard exacerbe le sentiment de la nature : sa beauté proprement sublime contribue à "élever l'âme". Deux registres sont ici associés : le registre esthétique, qui concerne l'aménagement de la nature (la



nature telle qu'elle est présentée sous la forme d'un paysage), et le registre esthétique, qui concerne la définition de la nature en tant que lieu ou *topos* symbolique.

On peut voir dans la tradition picturale et jardiniste²⁵ la traduction esthétique (au sens classique du goût) du paysage idéal qui est ici convoqué par l'association de ces deux registres. À travers la valorisation de l'usage "noble" d'une nature "*expressive et existentielle*"²⁶, les concepteurs convoquent le paysage idéal de la nature ensauvagée, où se conjoignent une esthétique du sublime et le modèle du jardin anglais, où l'art embellit la nature, exprime ses potentialités. Cette esthétique classique traduit une conception esthétique (au sens fort) de la nature comme réserve : sur le plan symbolique, la nature constitue un ailleurs irréductible de l'homme. Le contact momentané, privilégié, avec cette nature, permet de ressentir "*l'effet sublime de l'absolue grandeur*"²⁷ de la nature, incommensurable, et pourtant mesure de l'homme. À l'opposé, l'esthétique du pittoresque, l'aménagement "à la française", où l'expression des artifices témoigne de la soumission de la nature à l'art, traduit une conception esthétique (au sens fort) de la nature comme jardin, lieu propre à l'homme, lieu de repos de délectation, lieu également des plaisirs et

de la conversation raffinée, sous la figure idéale du *locus amoenus* issu de la Renaissance.

Lafaye et Thévenot montrent comment ce registre esthétique est mobilisé par les écologistes "radicaux" dans les conflits portant sur l'aménagement de la nature : "*L'évocation du rapport intime et ineffable que l'homme entretient avec la nature qui l'émeut [...] prend une valeur de portée générale qui justifie la conservation [d'un site]. La mobilisation du paysage idéal de la nature ensauvagée*" guide les propositions visant à "*protéger les sites de l'enlaidissement*", essentiellement en limitant les aménagements visibles. La notion d'harmonie, qui ressortit à la fois au vocabulaire scientifique (le climax) et au vocabulaire esthétique est également convoquée afin de promouvoir un aménagement minimal.

En tout état de cause, la nature jardin, lieu légitime de l'homme, est un lieu social. Dans le discours radical, la nature esthétique (au sens fort) représente un espace de retraite hors de la sociabilité humaine : la société s'arrête aux portes de la réserve. La conception de la nature réserve (sur le registre esthétique) propre à l'écologisme radical apparaît ainsi en contradiction avec l'ambition d'une

réinscription de l'ordre de la société dans celui de la nature (sur le registre *oïkologique*).

Conclusion

Au-delà des difficultés à traiter d'un objet complexe qui exige du musée qu'il repense sa fonction et sa place dans la société, l'environnement reste aujourd'hui encore un défi pour le musée, du fait des contradictions internes au discours écologiste radical, qui conduisent à exclure en pratique, et plus profondément encore, sur un plan symbolique, l'homme que l'on voulait réintégrer au sein de la nature.

C'est seulement en dépassant ces contradictions que les musées d'environnement pourront jouer un véritable rôle de conscientisation aux enjeux environnementaux, et participer pleinement à l'effort collectif d'élaboration d'un nouveau sens commun, où le contrat passé entre les hommes et la nature garantirait la pérennité de celle-ci.

N · O · T · E · S

¹. Davallon, Jean, Grandmont, Gérard, et Schiele, Bernard, *L'environnement entre au musée*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, Québec, Musée de la civilisation, 1992, p. 37.

². *Ibid.*, p. 21.

³. Cameron, Duncan F., "The Museum, a Temple or a Forum", *The Curator*, vol. 14, n° 1, 1971.

⁴. Davallon *et alii*, *op.cit.*, p. 47.

⁵Hubendick, B., "Museum and Environment", in International Council of Museums (ICOM), *Le musée au service des hommes aujourd'hui et demain : Actes de la 9ème Conférence Générale de l'ICOM* (Paris, 1971), p. 39-48, Paris, ICOM, 1971 ; cité par Davallon *et alii* , p. 47.

⁶. Courant écologiste réformateur nord-américain.

⁷. Steigen, Andréas L., Président du Comité international pour les musées et les collections des sciences naturelles de l'ICOM, "Les musées d'histoire naturelle face à l'analphabétisme scientifique", *Museum international*, (Paris, UNESCO), no 188, (vol. 47, n° 4, 1995).

⁸. Steigen, Andréas L., "Les muséums et l'environnement planétaire", *Museum international*, no 190, 1996, pp. 4-7, p. 6.

⁹. Brown, Ellsworth H., "Change of Catalogue", *Museum News*, (nov.-déc. 1997), pp. 39-40, p. 39.

¹⁰. *Ibid.*



¹¹. Biodôme de Montréal, *Guide d'exploration*, 1993, 88 p., p. 6.

¹². Ces données sont issues des enquêtes réalisées au Biodôme dans le cadre de notre thèse de doctorat : Crenn, Gaëlle, "Le Biodôme de Montréal ou la nature médiatisée : Patrimonialisation de l'environnement dans un dispositif d'immersion simulée", Université du Québec à Montréal, département des communications, Montréal (Québec), Canada, juin 2000, 664 p.

¹³. Cette démarche s'inspire de l'analyse des "cités" de Luc Boltanski et Laurent Thévenot (*De la justification : Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991) et des "registres" de justification proposés par Nathalie Heinich ("L'art contemporain exposé aux rejets : Contribution à une sociologie des valeurs", in *Sociologie du travail*, n° 4 (1983), p. 459-474).

¹⁴. On entend avec Micoud que la patrimonialisation de l'environnement, c'est-à-dire le processus d'élection de l'objet environnement en patrimoine, engage la définition d'un répondant de la nature (un garant, un responsable légitime), d'un contenu (la matière exposée), et d'un lien unissant ces deux termes, soit un cadre d'interrelation entre l'homme et la nature. Micoud, André, "Musée et patrimoine : Deux types de rapports aux choses et au temps ?", in *Hermès*, n° 20 (1996), pp115-123.

¹⁵. Drouin, Jean-Marc, *L'écologie et son histoire*, préf. de Michel Serres, Paris,

Flammarion, 1993, p. 148

¹⁶. Fabiani, Jean-Louis, "Science des écosystèmes et protection de la nature", in *Protection de la nature : Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, pp. 75-93, Paris, l'Harmattan, 1985, p. 84. "La production d'une définition savante de l'écologie est inséparable d'un processus de désanthropomorphisation, d'abstraction et de désocialisation".

¹⁷. Larrère, Raphaël, "L'écologie, ou le geste de l'exclusion de l'homme", in Roger, Alain, Guery, François (sous la dir. de), *Maîtres et protecteurs de la nature*, 1991, pp. 173-196.

¹⁸. Cette esthétique populaire est anthropomorphe et fondée sur des distinctions manichéennes (entre l'animal mauvais/bon, méchant/gentil). Voir Barathay, Eric, Hardouin-Fugier, Elisabeth, *Zoos : Histoire des jardins zoologiques en Occident (XVIème-XXème siècle)*, Paris, La découverte, 1998.

¹⁹. Il ne s'agit naturellement pas d'une inaction, mais d'une contestation des modes de coordination de l'action.

²⁰. Cette éthique de la libération peut être opposée à l'éthique de la gérance de la tendance environnementaliste, prônant une intervention active pour accroître le stock naturel.

²¹. Barathay, Hardouin-Fugier, op. cit., p. 247.

²². Lafaye, Claudette, Thévenot, Laurent, "Une justification écologique ? Conflit dans l'aménagement de la nature", in *Revue française de sociologie*, n° 34 (1993), p. 495-524, p. 522.

²³. Atwood, Margaret, *Survival : A Thematic*

Guide to Canadian Literature, Toronto, Anansi, 1972.

²⁴. Godard, Olivier, "Environnement, mode de coordination et systèmes de légitimité : Analyse de la catégorie du patrimoine naturel", in *Revue économique*, vol. 41, n° 2 (1990), pp. 215-241, p. 224.

²⁵. Le terme de jardinisme qu'affectionnait le jardiniste Jean-Claude Nicolas Forestier désigne "l'idée de pratique d'un art spécifique : celui des jardins". Le Dantec, Jean-Pierre (sous la dir. de), *Jardins et Paysages : Textes critiques de l'antiquité à nos jours*, Paris, Larousse, 1996, p. 11.

²⁶. Selon les catégories élaborées par Kalaora à propos de la forêt de Fontainebleau. Kalaora, Bernard, *Le musée vert ou le tourisme en forêt : Naissance et développement d'un loisir urbain. Le cas de la forêt de Fontainebleau*, Paris, Anthropos, 1981.

²⁷. Marin, Louis, *Des pouvoirs de l'image : Gloses*, Paris, Seuil, 1993, p. 87.